

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 14 novembre 2024, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 07), Isabelle GUERY (arrivée à 18 H 30), Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD (arrivé à 18 H 15), Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.



EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 11-2 6**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	0
Votants	11

OBJET : COMMUNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE – ASSOCIATION DES AMIS DES CHEMINS D'AX ET DU PATRIMOINE (ACAP) – RÉÉDITION DU LIVRET « GUERRE ET FRONTIÈRES » RÉALISÉ PAR LE COLLÈGE MARIO BEULAYGUE ET L'ÉCOLE PRIMAIRE D'AX-LES-THERMES.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention complémentaire à l'ACAP pour un montant de 820 € afin de procéder à la réédition du livret « Guerre et frontières » réalisé par le collège Mario Beulaygue et l'école primaire d'Ax-les-Thermes.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au versement de cette subvention complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement de cette subvention complémentaire de 820 € à l'ACAP.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 21 novembre 2024

Le Maire

Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance

Alain MAYODON

